
**COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION
SPECIAL ACADEMIQUE EXTRAORDINAIRE
(CSA SA)**



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Représentant de l'administration :

Madame Catherine BELLET-LEMOINE, secrétaire générale de l'académie

Madame Zohra YAHIAOUI, secrétaire générale de l'académie adjointe, directrice des moyens et de l'expertise

Monsieur Samuel HAYE, secrétaire général de l'académie adjoint, directeur des ressources humaines

Représentants des personnels :

Monsieur Willy DESTREZ, FSU titulaire

Monsieur Tristan THEBAULT, FSU titulaire – *en visio*

Madame Sandrine CIRIER, FSU titulaire – *en visio*

Monsieur David BETTE, FSU titulaire

Madame Anne-Marie ONODI, FSU titulaire

Madame Peggy FLANDRE, SGEN-CFDT titulaire – *en visio*

Madame Annie VANNOPPEN, FSU suppléant – *en visio*

Monsieur Sébastien COINT, FSU suppléant

Membres de l'administration invités :

Monsieur Anabelle ARIES, secrétaire générale de la DSDEN de la Somme

Monsieur Luc BOUVET, secrétaire général de la DSDEN de l'Aisne – *en visio*

Monsieur Romain DELARUELLE, secrétaire général de la DSDEN de l'Oise

Madame Nathalie PETITPREZ, cheffe SRAPI – *excusée*

Madame Alice HERMAN, adjointe SRAPI

Madame Anne GOURNAY, assistante de direction qui assure le secrétariat administratif

Madame la secrétaire générale d'académie remercie les membres présents, ouvre la séance du comité social d'administration spécial académique extraordinaire qui va pouvoir avec la présence des deux secrétaires généraux de DSDEN évoquer les différents projets relatifs aux locaux qui hébergent des personnels

Madame la secrétaire générale d'académie sollicite les organisations syndicales pour la désignation d'un secrétaire adjoint de séance, monsieur Destrez (FSU) est désigné.

Monsieur Destrez, au nom de la FSU donne lecture d'une déclaration liminaire (**annexe 1**).

Madame la secrétaire générale d'académie passe à l'ordre du jour.

1. Déménagement du CIO de Soissons

Madame Herman présente le projet du CIO de Soissons inscrit depuis 2019. Le SAAM avait émis un avis favorable à la proposition de relogement du CIO de Soissons dans les locaux de la cité administrative de Soissons. Les travaux de réhabilitation ont pris un certain temps, c'est un projet piloté par la préfecture de l'Aisne. Le SRAPI assiste la directrice du CIO aux réunions de pilotage de la réhabilitation et de l'aménagement de la cité administrative. Il y a eu plusieurs mois de retard dans la livraison puisqu'initialement elle devait avoir lieu fin 2024, en lien avec le CIO et la division logistique. Le relogement des agents aura donc lieu la première semaine du mois de mars 2025.

Tout au long de ce dossier et en lien avec le CIO, plusieurs points ont été traités tels que le mobilier. Un travail a été réalisé par le pôle immobilier du service du SRAPI pour identifier avec la directrice du CIO, le mobilier à conserver, ou faisant l'objet de rachat. Les espaces étant en partie réduits, une partie du mobilier n'était plus adapté, une commande a été faite et sera livrée dès le début du mois de février 2025. Les dernières réunions ont lieu actuellement et portent plus sur des questions d'organisation et de fonctionnement de la cité administrative en lien avec la préfecture et les finances, puisque ce sont les finances qui sont gestionnaires de ce site, pour la gestion du public, l'ouverture des services (différent entre les services des finances et les services de l'Education nationale), l'accès personnel. Il y a également un point pour une salle de restauration à destination de l'ensemble des personnels de la cité mais aussi sur la gestion du parking. Il y aura également des espaces communs partagés, l'ancienne maison du gardien sera réhabilitée en salle de convivialité où les agents pourront se restaurer. Deux salles de réunion seront mutualisées ainsi que le ménage. Chaque agent disposera d'un badge nominatif.

Monsieur Destrez (FSU) remarque qu'il y a beaucoup de points évoqués dans cette présentation. Certains points ont été remontés par les agents notamment, pour les places de parking. Effectivement, quand il y a du matériel à transporter pour les agents qui travaillent en extérieur comme les PsyEN par exemple, ce n'est pas simple pour eux, et ce n'est pas non plus très pratique. D'autre part, la réduction des surfaces et le fait qu'il n'y aurait qu'une seule salle dans laquelle il travaillerait tous ensemble. Cela paraît compliqué pour recevoir la famille, pour exercer leur mission d'accueil et d'échange avec les familles des élèves. Il y a bien évidemment d'autres salles mais mutualisées donc pas forcément disponibles. Ces points ont déjà été soulevés par les agents en 2023, et malheureusement, l'information est transmise aujourd'hui à deux mois du déménagement. Les directives ministérielles ont tendance à vouloir regrouper les services et globalement, faire des économies mais il faut quand même regarder à l'intérêt du service, pour que les services puissent fonctionner, remplir leurs missions. A partir du moment où tout le monde est regroupé dans un seul et même endroit, il est compliqué d'avoir un minimum de sérénité et d'intimité lorsqu'il y a des visites. Le fait d'accueillir les personnels via un visiophone et de devoir se déplacer pour aller leur ouvrir, un CIO est sensé être un lieu ouvert et accueillant. Il n'est donc pas certain que la mission de service public de réponse aux familles pour un besoin d'orientation, et d'information soit rendue de manière très sereine. Il est à espérer que le bâtiment apportera un minimum de confort.

Tout ce qui peut être relevé, c'est un projet de 2019 et les organisations syndicales sont informées en 2025, elles n'ont jamais été mises dans la boucle, à titre syndical et pas en tant que représentant du personnel, les agents ont fait part d'observations et de leur crainte de voir leurs conditions de travail se dégrader, ces remarques remontent déjà au mois de novembre.

Madame la secrétaire générale d'académie propose au vue de cette expérience de faire un point dédié une fois par an avec le SRAPI en CSA SA.

Monsieur Destrez (FSU) souhaite que ce soit fait le plus en amont possible et pas au moment où les plans sont déjà faits et validés. Ce qui serait intéressant avant tout déplacement dans un nouvel endroit avec de nouvelles configurations de lieux, c'est de pouvoir participer et pouvoir porter la parole des personnels. C'est évidemment contraint.

Madame la secrétaire générale d'académie déclare que c'est contraint avec le service de l'immobilier en région, on n'a pas totalement la main sur les projets.

Monsieur Destrez (FSU) répond que si on ne dit rien, l'Etat part du principe qu'on est d'accord, il faut que les choses puissent être dites sur ce qui convient et ne convient pas. Ce qu'il faut retenir c'est que les personnels n'étaient pas favorables à intégrer la cité administrative de Soissons en tout cas pas dans ces conditions et considèrent avoir été mis au pied du mur, ils n'ont plus le choix maintenant.

Madame la secrétaire générale d'académie demande à monsieur Bouvet s'il y a eu des échanges sur ce projet avec les personnels.

Monsieur Bouvet confirme qu'il y a eu un dialogue assez récent comme le souligne monsieur Destrez (FSU) à partir du moment où il a été sollicité en groupe de travail F3SCTD. Ce déménagement a été évoqué, les plans du CIO ont été présentés aux représentants des personnels l'implantation physique à la fois de la cité elle-même, les différentes pièces partagées, ainsi que les locaux qui vont être prochainement utilisés. Les personnels ont dû être informés en amont car à l'origine du projet, la densification de la cité administrative pouvait potentiellement contenir un autre service de l'Education nationale, les circonscriptions de Soissons et Soissonnais. Tant que le projet n'était pas validé par les services de l'Etat, on ne pouvait pas donner l'information, ensuite elle a été transmise aux différents acteurs. Peut-être aurait-il fallu à ce moment-là faire une présentation même très schématique puisqu'à l'origine, il n'y avait pas de données sur la disposition de l'implantation dans les locaux puisque c'est un maître d'œuvre qui a travaillé assez longtemps sur l'implantation.

Monsieur Destrez (FSU) confirme qu'il n'y a pas eu d'informations concrètes. La cité administrative d'Amiens avant qu'elle ne se construise aucune information n'a pas été transmise. Une fois, le projet mis en œuvre, plusieurs groupes de suivi ont eu lieu très régulièrement pour expliquer comment cela allait s'implanter, etc. Ce que demandent les organisations syndicales c'est d'avoir les informations bien en amont afin de pouvoir les confronter aux remarques faites par les collègues concernés. Les contraintes et les besoins d'un CIO ont-ils bien été expliqués pour recevoir les différents publics ? Il n'y a pas une seule salle de réception pour recevoir les familles. La situation du CIO d'Amiens sera abordée lors d'un autre point de l'ordre du jour, ce sera la même contrainte, les surfaces ont été réduites, il devient compliqué d'accueillir le public.

Il y a aussi le problème du parking qui pose clairement souci, ce sont des choses sur lesquelles on ne peut pas intervenir car il est trop tard.

Madame la secrétaire générale d'académie précise que sur la question du parking, l'employeur n'a aucune obligation.

Monsieur Destrez (FSU) convient que lorsqu'il y aura le déménagement du rectorat les personnels verront qu'ils perdent l'usage des cartes de parking mais pas qu'ils gagnent en amélioration de leurs conditions de travail. Il n'est pas certain que le projet de Soissons soit un bon projet hormis pour faire des économies pour l'Etat, les personnels perdent en surface de travail, en capacité d'exercer leur mission dans de bonnes conditions, en parking.

Madame la secrétaire générale d'académie précise que concernant les surfaces c'est la règle de la politique des biens de l'Etat qui s'applique, c'est la même pour tous les services académiques, on ne peut pas demander plus alors qu'il y a moins de personnes.

Madame Herman déclare qu'il serait intéressant, de faire une présentation d'une part de la doctrine imposée, et d'autre part, d'expliquer les processus intervenant pour décider des relogements. La personne compétente en immobilier, c'est le préfet, le SRAPI est le service support pour accompagner ces relogements, mais la décision finale revient au préfet avec l'avis de la mission régionale de la politique immobilière de l'état qui s'assure que dans les projets, l'ensemble des critères de la politique immobilière d'Etat sont bien respectés, ensuite il y a aussi l'aspect financier par rapport aux loyers payés, ce qui est regardé de très près par la préfecture et le services des finances.

Monsieur Destrez (FSU) interroge sur les contraintes du nombre de mètres carrés par agent, chaque agent n'a pas les mêmes missions. Un personnel qui doit recevoir des familles (les parents et un enfant), on ne peut pas les confiner dans un espace restreint. La politique de l'Etat est la logique du mètre carré par agent, cette règle ne peut pas s'appliquer de manière identique à tous les services de l'Etat. Monsieur Destrez (FSU) souhaite avoir les documents relatifs à l'implantation du CIO de Soissons. Il y a aussi le problème de l'archivage, il existe de nombreux dossiers papier pour les élèves de 3^{ème}, et là, il n'y a plus une seule pièce d'archivage. Qu'est-ce qui est prévu pour cet archivage, y-a-t-il une autre solution de proposer ? Il y a là des questions logistiques auxquelles il va falloir répondre.

Madame Herman déclare qu'il y a un gros tri à effectuer, le sujet a été évoqué avec la DRAIO, un travail est engagé aussi avec les CIO, par exemple, sur Abbeville, il y a des archives qui remontent à 2002, 2003. Madame Herman précise qu'elle fera passer via le dialogue social la note relative à la doctrine d'occupation des immeubles de l'Etat à remettre aux membres du CSA SA.

2. Projet de densification du CIO d'Amiens – Relogement du CASNAV

Madame Herman fait la présentation du projet du CIO d'Amiens. En effet, ce projet était inscrit au contrat plan Etat / région, il était donc prévu que ce site soit transféré en termes de gestion initialement à l'UPJV afin de développer la maison de l'étudiant. Finalement, ce projet de maison de l'étudiant n'aboutira pas. Dans le cadre du rapprochement des universités pour le développement des écoles d'ingénieurs sur le territoire pour répondre aux besoins du territoire, l'UPJV développe 3 filières d'écoles d'ingénieurs. Le site Canopé a été retenu comme lieu d'implantation pour l'installation de cette école. L'arrêté de relogement académique a donné son accord pour cette installation. Rapidement, une problématique s'est révélée concernant la cohabitation et le besoin de surface pour le développement de cette école. Après une longue concertation avec l'UPJV et Canopé, il a été convenu de reloger dans un premier temps, le Casnav, la Dronisep, et la Moel (Mon Orientation En Ligne). Les différents sites proposés par l'UPJV ne convenaient pas par rapport à la pérennité des bâtiments. Avec la préfecture et la MRPIE, le site du CIO d'Amiens, puisque ce site était sous-densifié 46 m² par résident au lieu des 16 m² cibles aujourd'hui identifiés dans la circulaire. Ce projet a fait l'objet d'une concertation d'un an avec le Casnav, la Dronisep, la Moel afin de travailler sur les plans d'aménagement et d'implantation des services. Les marchés travaux et mobilier ont été engagés en 2024. Actuellement, des travaux sur le site sont engagés, la réunion de lancement de la phase préparation de chantier a eu lieu, un comité de pilotage va être mis en place pour associer les services à l'évolution du chantier et qu'ils puissent participer aux choix des coloris par exemple, et s'approprier ce nouvel espace de travail. Une réunion est fixée la semaine prochaine avec le Casnav, la Dronisep, la Moel et le CIO pour évoquer l'organisation du déménagement qui n'a pas encore été évoqué jusque-là, l'attention ayant été plus portée sur les travaux et obtenir leurs financements, les plans, l'achat du mobilier. Il va être aussi abordé le fonctionnement des différents services, le fonctionnement général du site, avec la présence de ces 3 nouvelles entités différentes sur le site. La date de ce déménagement n'est pas encore arrêtée. Le SRAPI a indiqué ne pas pouvoir garantir une libération des lieux en septembre, car ce n'est pas la bonne période pour le relogement des services concernés. Par contre, un engagement a été pris pour que ce relogement ait lieu avant la fin de l'année 2025 en tenant compte des contraintes des services.

Monsieur Destrez (FSU) demande si les travaux qui vont être faits sont ceux pour regrouper les CIO dans un premier temps et ensuite les travaux d'accueil du Casnav, la Dronisep, la Moel ?

Madame Herman précise ne pas avoir la réponse, cela va être vu lors de la mise en place de la phase de préparation des chantiers où sera défini l'ordonnancement du chantier en lien avec les directeurs des entités respectives.

Monsieur Destrez (FSU) déclare accueillir favorablement que les personnels soient associés au phasage des travaux. Ce projet avait déjà été présenté aux organisations syndicales avec des propositions de plan.

Monsieur Destrez (FSU) fait remarquer que la date de déménagement ne pouvant être retenue pour septembre, comment l'école d'ingénieur déjà présente en partie, va pouvoir mettre en place ses formations à partir de la prochaine rentrée ?

Madame Herman explique que l'idée a été de libérer dans un premier temps l'ensemble du premier niveau pour l'école d'ingénieur et temporairement, ont été identifiés des salles de cours au second niveau.

3. Relogement du CIO et IEN d'Abbeville

Madame Herman indique que le CIO d'Abbeville est actuellement logé au 82 rue Saint-Gilles à Abbeville où il y a une problématique d'accessibilité et de sûreté mais aussi c'est une passoire énergétique. C'est un bâtiment qui appartient à la ville, le service local du domaine de la Somme est revenu vers le SRAPI pour proposer un plateau au centre des finances publiques. Les surfaces conviennent aux besoins du CIO et les 3 IEN concernés, l'opération a été retenue par le préfet et labellisée. La procédure de labellisation est assez longue et fait intervenir de multiples instances pour obtenir l'accord.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec le CIO et les PsyENs afin de travailler sur les plans d'implantation. A la différence du CIO de Soissons, et comme pour le CIO d'Amiens, il y aura 3 box pour accueillir les usagers, des espaces privatifs pour les PsyENs et le CIO, des bureaux seront alloués à la direction, au secrétariat, aux IEN ainsi qu'un espace partagé pour les PsyENs et les conseillers pédagogiques ainsi que deux bulles de confidentialité. Le CIO pourra disposer des salles de réunions du centre des finances publiques ainsi qu'à la salle de convivialité. C'est un projet qui est porté financièrement par le ministère avec une enveloppe de 270.000 € dont 40.000 € dédiés au mobilier pour l'espace partagé. La difficulté étant l'accueil du public, en effet, dans les centres de finances publiques, les accès sont très stricts quant à la sécurité. Pour la réception du public, dans les horaires d'ouverture au public, les usagers seront dirigés vers le CIO et en-dehors des horaires d'ouvertures, les finances publiques ont un système de visiophone, les personnels du CIO devront donc descendre pour accueillir les usagers ; en effet, les personnes extérieures ne peuvent pas circuler librement dans l'enceinte des finances publiques.

Madame Ariès précise que c'est le même principe à la DSDEN Somme où chaque administration organise son accueil.

Madame la secrétaire générale d'académie indique que c'est la même chose au rectorat lorsque des audiences sont organisées tardivement le soir.

Monsieur Destrez (FSU) déclare que le centre des impôts n'est peut-être pas le meilleur endroit pour accueillir un CIO ou une circonscription qui reçoit des élèves et leurs familles. Il espère que ce sera le dernier déménagement pour ce CIO qui n'en est pas à son premier.

Madame Herman précise que pour ce projet, le centre des finances publiques avait déjà été envisagé pour le CIO et les IEN.

Madame Ariès déclare que sur la cité administrative, il y a 5 circonscriptions, cela s'organise, il y a aussi d'autres services, à partir du moment où il y a des horaires et il faut dire qu'entre 12h et 14h il n'y a pas de passage de familles pour un entretien.

Monsieur Destrez (FSU) indique qu'il s'agit de l'accueil du public qui se fait au centre des impôts le matin et non pas l'après-midi.

Madame Herman précise que les centres des impôts sont soumis aux mêmes contraintes que les autres services, ils doivent se densifier et travailler sur la mutualisation. Des avancements sont remarqués notamment sur la partie informatique, il y a un peu plus de souplesse et on espère pouvoir mutualiser davantage dans les prochaines années, grâce au travail réalisé avec la MRPIE. La question de l'accueil est un sujet mais pas que pour l'Education nationale puisque d'autres administrations y sont présentes.

4. Circonscription de Méru

Madame Herman indique que sur proposition de la MRPIE, il a été demandé de reloger l'IEN au centre des finances publiques de Méru. Ce projet a été présenté à la DSDEN de l'Oise en 2022. En 2023, en accord avec la DSDEN de l'Oise, la MRPIE et la préfète de l'Oise, la proposition a été retenue et labellisée le 30 janvier 2024. Les plans ont été validés.

Monsieur Delaruelle précise que lors de la première visite du site, il était difficile de se projeter car les finances publiques y avaient stocké toutes leurs armoires.

Madame Herman explique qu'aujourd'hui, le principal sujet est axé sur la mise en place du réseau informatique et la séparation d'avec le réseau des finances publiques et répartir ce qui est à la charge de l'Education nationale et du centre des finances publiques.

Il va y avoir également un déploiement du wifi dans les salles de réunions des centres de finances publiques, sauf pour les personnes extérieures aux services des impôts. Cet aspect n'est pas conforme au contrat mis en place relatif à la mutualisation des salles de réunions. Un espace va donc être récupéré pour servir de salle de réunion indépendamment des services des finances publiques.

C'est un sujet qui est remonté au niveau national.

Le début des travaux est conditionné à la loi de finance, et aux budgets qui pourront être alloués.

Aucune date de déménagement n'est avancée pour le moment.

Dans l'ordre des priorités, Soissons, Amiens, Nogent-sur-Oise sont prévus sur 2025, et Méru devrait se faire sur 2026.

Monsieur Delaruelle apporte une précision quant au déménagement de la circonscription de Senlis qui n'aura pas lieu avant 2026 car le SRAPI ne disposait pas du budget pour entamer les travaux. Cette circonscription est amenée à être relogée dans les locaux de la sous-préfecture de Senlis. En même temps que Méru, la visite de Senlis a été organisée, les personnels ont pu voir les locaux et les travaux à réaliser. Ce point sera abordé lors d'une prochaine instance.

5. Circonscription de Nogent-sur-Oise – déménagement circonscription de Creil

Madame Herman explique que c'est un projet récent. Sur le secteur de Creil, il y a un CIO et une inspection du 1^{er} degré identifiés comme sous-densifiés. Un travail a été réalisé pour libérer des espaces et accueillir d'autres services de l'Education nationale et/ou d'autres administrations présentes sur ce territoire. Fin 2024, la ville de Nogent-sur-Oise a mis fin au bail où se situait la circonscription. Il était envisagé un relogement sur la ville de Nogent-sur-Oise mais dans le cadre du schéma directeur, le CIO de Creil ayant été identifié à densifier, et du fait de la proximité géographique des deux circonscriptions, il a été proposé à la DSDEN d'envisager le rapprochement des deux entités sur le site du CIO.

La circonscription de Nogent-sur-Oise bénéficie de 71 m².

Monsieur Delaruelle précise que les deux circonscriptions occuperont le premier étage et le CIO sera au rez-de-chaussée.

Madame Herman indique qu'il n'y a pas de travaux particuliers à prévoir pour ce relogement.

Monsieur Destrez (FSU) demande si, de manière générale, des aides sont allouées pour la réalisation des déménagements ?

Madame Herman répond qu'il est fait appel au marché déménagement régional des achats, un point est fait régulièrement pour que ce projet soit inscrit dans les budgets.

Monsieur Destrez (FSU) précise que par rapport à la déclaration liminaire faite en début de séance, il est nécessaire de faire un point d'étape dès que c'est possible lors d'un CSA SA ce qui permet aussi de tenir informés les personnels de l'avancée des projets et le cas échéant, de faire remonter des observations, des inquiétudes.

Monsieur Destrez (FSU) demande s'il y a des évolutions quant au déménagement du rectorat, y-a-t-il eu des avancées particulières et concernant, le choix des locaux Saint-Charles ? Le ministère s'est-il positionné sur ce projet ?

Madame Herman répond qu'à ce jour, aucune décision n'a été arrêtée. A l'heure actuelle, les diagnostics sont en train d'être réalisés. Ce projet est inscrit à la programmation afin d'obtenir l'enveloppe financière nécessaire l'objectif étant qu'il serait souhaitable que cette année puisse être arrêtée une décision et de savoir, à terme où se situera le rectorat. Quel que soit le projet retenu, il faut souligner que le SAM a validé le principe et le besoin de rénovation du réseau informatique, ce sera confirmé une fois la loi de finances votée. Pour l'instant, on se trouve plutôt sur une dynamique de rénovation des réseaux électriques en lien avec Amiens Métropole.

Monsieur Destrez (FSU) interroge sur le fait que l'argent public de l'Etat peut être investi dans un bâtiment appartenant à un propriétaire qui ne fait jamais les travaux. Il est connu que ces travaux étaient budgétés car le réseau est obsolète. La FSU souhaiterait comprendre, alors que l'Etat cherche à rationaliser les coûts sur l'immobilier, comment peuvent être dépensés plusieurs millions d'euros pour la rénovation d'un réseau électrique et informatique, cela paraît aberrant. La FSU s'oppose à ce principe de faire des travaux aussi importants dans un bâtiment qui n'appartient pas à l'Etat et dans lequel le rectorat n'est que locataire.

Madame Herman fait remarquer ne pas avoir dit que le financement serait à la charge de l'académie. Les travaux sont portés par le rectorat mais à la charge d'Amiens Métropole. Le montage financier a été étudié, ce qui a été retenu c'est qu'il y aurait une délégation complète pour les travaux, par contre, étant donné que c'est un bail, il y aura une franchise de loyers c'est-à-dire que l'on se rembourse le temps des travaux sur les loyers versés à Amiens Métropole. Il n'y a pas que le réseau internet et électrique à rénover, il y aura également les faux plafonds (qui sont à la charge du locataire).

Monsieur Destrez (FSU) rappelle fermement la position de la FSU quant à la réalisation de ces travaux surtout si dans un avenir proche, le rectorat doit déménager dans d'autres locaux.

Madame Herman confirme que ce changement de locaux ne se fera pas tout de suite.

Monsieur Destrez (FSU) fait remarquer que d'ici 2030, Amiens Métropole sera dans l'obligation de remettre aux normes ce bâtiment et demande s'il y a une vision sur cette remise aux normes avant 2030. Il va falloir à un moment donné acter les choses. Ce qui peut être envisagé c'est la vente du bâtiment avant 2030 et que l'Etat fasse l'erreur de l'acheter avec des millions de travaux à réaliser, ce qui vraisemblablement coûtera plus cher que l'achat ou la construction d'un bâtiment neuf. Il fait remarquer que ce sujet est toujours à l'ordre du jour depuis 10 ans, et qu'il n'y a eu aucune évolution, les factures énergétiques sont monstrueuses.

Madame la secrétaire générale d'académie précise que monsieur le recteur est toujours à la recherche d'un nouveau bâtiment qui pourrait accueillir le rectorat et qu'il est très dynamique dans cette recherche.

Madame Herman confirme que pour cette année, l'objectif est d'arrêter les études. Dans la mesure où il y a décision d'un relogement, un calendrier sera posé. Un relogement est très conséquent à organiser, il faut avoir à l'esprit que c'est un projet sur 7 à 10 ans plutôt que sur 3 ans. C'est pour cela que des travaux de rénovation seront engagés car les réseaux sont anciens environ 15 / 20 ans, il faut que l'on puisse avoir une continuité de service, les réseaux en l'état ne tiendront pas sur cette durée.

Monsieur Destrez (FSU) fait remarquer qu'il y aura aussi la sécurisation des locaux dont il a déjà été fait état. Il demande concernant les travaux réalisés au 6^{ème} étage (changement de fenêtres) qui paie ces travaux ? A quand la sécurisation des accès au 3^{ème} étage depuis que la DSDEN est partie ?

Madame la secrétaire générale d'académie explique que cette sécurisation est due non seulement au départ de la DSDEN mais aussi, depuis qu'un vol a été commis par une personne extérieure, a priori connue dans le quartier de la gare pour mendicité, qui s'est introduite dans le rectorat par la dalle. Ce qui est envisagé de faire, c'est la fermeture de l'accès à la dalle qui est réservé normalement pour l'évacuation des locaux. Les personnels pourront toujours utiliser la porte pour quitter le rectorat ou pour évacuer en cas d'incendie même chose pour la porte côté DPE. Les personnels pourront toujours entrer au rectorat par les 3 accès avec badge (coté Alsace-Lorraine, Aubaines et gare). En revanche, l'accueil des agents ou de leur famille par exemple se fera comme ce qui se fait à la DSDEN de l'Aisne, c'est-à-dire que l'entrée des visiteurs se fera uniquement par le bas, et il sera demandé aux agents de venir chercher les personnes. Cette manière de faire ne sera peut-être pas très populaire mais il

s'agit de responsabiliser tout le monde. Le visiteur aura donc un badge visiteur, on demandera au service de venir le chercher, de l'accompagner et de le ramener, une communication sera faite en ce sens prochainement.

Monsieur Destrez (FSU) demande s'il y a un engagement d'Amiens Métropole pour la réalisation des travaux concernant l'isolation thermique.

Madame Herman répond que contrairement à l'image que renvoie le bâtiment, en termes de consommation énergétique, le résultat n'est pas si mauvais que ça. Ce bâtiment est inconfortable, c'est reconnu. Néanmoins, quand on regarde la manière dont sont calculés les objectifs à atteindre en matière énergétiques, ce bâtiment n'en est pas très loin. De ce fait, madame Herman n'attend pas d'annonces de grands travaux de la part d'Amiens Métropole pour 2030. Madame Herman précise que les consommations énergétiques ne sont pas basées sur un calcul théorique mais sur la consommation réelle.

Monsieur Destrez (FSU) demande quelle est la classification énergétique du bâtiment.

Madame Herman demande à vérifier mais le bâtiment doit être classé D, elle précise procéder un suivi des fluides et le rectorat d'Amiens sur l'ensemble du patrimoine immobilier de l'Education nationale suivi par le SRAPI soit 70.000 m², ce n'est pas le bâtiment le plus énergivore.

En dernier lieu, monsieur Destrez (FSU) demande quand les grilles de chantier mises à l'accueil du rectorat seront-elles enlevées ? on sait qu'elles sont là pour empêcher des individus de dormir à cet endroit mais va-t-il y avoir quelque chose de plus propre mis en place ? il pourrait être prévu un emplacement supplémentaire pour les vélos par exemple. Elles ne renvoient pas non plus une très belle image au public qui se rend au rectorat ou passe devant.

Monsieur Destrez (FSU) interroge également sur les conclusions de l'audit RH, monsieur le recteur avait annoncé une transmission avant les vacances de Noël, peut-on avoir une échéance précise ?

Madame la secrétaire générale d'académie indique qu'une première restitution va être faite le 17 janvier sur initiative de monsieur le recteur à destination des services RH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h55.

La secrétaire de séance :



Anne GOURNAY

Le secrétaire de séance adjoint :



Willy DESTREZ (FSU)

La présidente de séance :



Catherine BELLET-LEMOINE